

CHAPITRE IV

Les concours publics à l'agriculture en 2010 ⁽¹⁾

Les concours publics à l'agriculture en 2010	79
Méthodologie	98

(1) Présenté par Stéphanie MOURIAUX, chef du bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture, au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, ce rapport a été rédigé au bureau d'étude des concours publics à l'agriculture par Jean-Claude QUAGLIA et Alfredo De FERRARI.

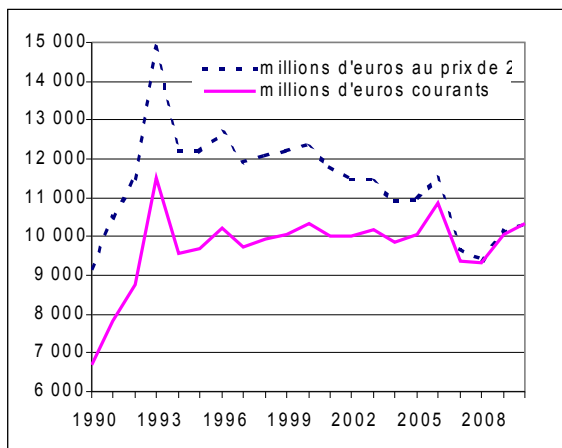
Les concours publics à l'agriculture en 2010

En 2010, selon les données prévisionnelles, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèveraient à 16,5 milliards d'euros, dont 58 % financés par l'Union européenne. Ils progresseraient de 2,6 % par rapport à l'année précédente. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, augmenteraient de 3,2 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. L'année 2010 est marquée par le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture dans le contexte de crise économique et par la réorientation des aides suite au bilan de santé de la PAC qui conduit à une diminution des dispositifs traditionnels (aides aux produits ou de maîtrise de l'offre) au profit du régime de paiement unique. Concernant les aides du deuxième pilier, la montée en puissance du plan de développement rural 2007-2013 se traduit par une hausse de 7,7 % des dépenses en faveur du développement rural.

Légère progression des aides de marchés et revenus agricoles masquant des modifications structurelles importantes tant pour les aides nationales que pour les aides européennes

La légère progression induite par l'augmentation des aides nationales d'une part, et la stabilité des aides européennes d'autre part, masquent des modifications structurelles importantes tant pour les aides nationales que pour les aides européennes.

Les aides aux marchés et revenus agricoles



Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

Source : MAAPRAT - SAFSL

En 2010, les aides de marchés et revenus agricoles s'élèvent à 10,3 milliards*, soit 2,8 % de plus qu'en 2009. Les aides européennes sont stables à 8,8 milliards. Les aides nationales,

* l'unité de paiement retenue est l'Euro : milliards s'entend donc comme milliards d'Euros et millions comme millions d'Euros

1,6 milliard, sont supérieures de 27 % à celles de 2009.

Cinq faits marquants caractérisent l'année 2010.

- L'application en France du bilan de santé 2008 de la PAC se traduit par une réorientation des aides liées aux produits vers les DPU et les nouvelles aides de l'article 68 du règlement européen régissant l'octroi des aides. Le découplage de la plupart des aides liées aux produits entraîne une chute de 1,4 milliard de leur montant qui tombe à 1,1 milliard. Les paiements uniques augmentent de 1,2 milliard par rapport à 2009, et les aides en vertu de l'article 68 sont mises en place, pour un montant de 0,3 milliard. Les paiements uniques et les aides de l'article 68 s'élèvent en 2010 à 7,2 milliards. Les aides liées aux produits représentent 10 % des aides de marchés et revenus agricoles, au lieu de 24 % en 2009. Le poids des paiements uniques et de l'article 68 atteint 70 % contre 57 % en 2009.

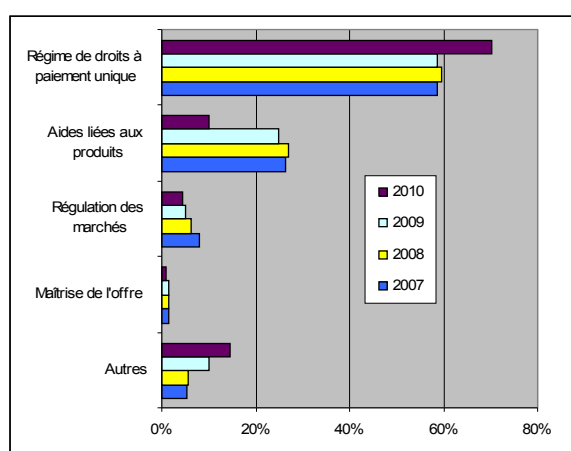
- Deux faits concernent les aides nationales de gestion des aléas de production et d'allègement des charges. Le premier porte sur le montant particulièrement élevé (507 millions) des mesures nationales d'exonération de charges sociales pour l'emploi dans le secteur agricole et notamment la nouvelle mesure relative aux taux réduits pour l'emploi de travailleurs occasionnels, qu'il est prévu de reconduire en 2011. L'État compense auprès des organismes de sécurité sociale les moindres recettes perçues du fait de l'exonération des charges sociales.

- Le second concerne l'importance des aides accordées en 2010 à la poursuite de la mise en œuvre du Plan exceptionnel de soutien

à l'agriculture (PSEA) annoncé en octobre 2009.

- Quatrième point, la montée en puissance de la nouvelle OCM vitivinicole. Elle impacte sensiblement les aides européennes sur l'organisation et la modernisation des filières ainsi que celles relatives aux actions de promotion.
- Enfin, la fin du Fonds de restructuration du sucre se traduit par la chute des aides de maîtrise de l'offre.

Répartition des aides aux marchés et revenus agricoles (Hors fonds de restructuration de l'industrie sucrière)



Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges

Source : MAAPRAT - SAFSL

L'application en France du bilan de santé de la PAC...

La PAC a été revue à mi-parcours à l'occasion du « bilan de santé » en 2008. Sa déclinaison en France a fait l'objet d'une large concertation et l'essentiel de ses mesures est entré en vigueur à partir de 2010.

La mise en œuvre du bilan de santé de la PAC en 2010 a modifié le champ du régime de paiement unique et celui des aides couplées aux produits.

De nombreuses aides découplées intègrent le régime des paiements uniques : 25 % de la PMTVA, 100 % de la PAB, de la prime à la brebis, des aides aux grandes cultures, de la prime spéciale à la qualité du blé dur, au houblon et les 60 % non encore découplés de l'aide au tabac (comme prévu en 2003).

De nouvelles surfaces agricoles permettent l'activation de DPU, notamment les surfaces en légumes, pommes de terre de consommation et plants de pomme de terre. Pratiquement toutes les surfaces agricoles sont éligibles, sauf les forêts.

Les aides aux cultures énergétiques sont supprimées.

En 2010, huit nouvelles aides de soutien spécifique sont octroyées par la France en application de l'article 68 du règlement européen régissant l'octroi des aides directes. Leur objectif est de consolider des productions fragiles, de soutenir les systèmes de production durables ou d'instaurer un dispositif de couverture des risques. Il s'agit de soutiens environnementaux (diversité des assolements, soutien à l'agriculture bio, aide supplémentaire aux protéagineux), d'aide à la qualité pour le blé dur, d'aides à certaines productions animales faisant l'objet de désavantages spécifiques (ovins et caprins, production laitière de montagne, veaux sous la mère et veaux bio). Entre également dans ce cadre l'aide à l'assurance récolte, qui prend la forme d'une prise en charge partielle des cotisations d'assurance éligibles dans la limite de 65 % de celles-ci.

Enfin, la modulation passe à 8 % et les obligations liées au respect des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCEA) pour bénéficier des aides évoluent.

... se traduit par une forte augmentation des aides découplées ...

Ainsi les aides liées au régime des DPU (7,2 milliards) augmentent de 26 % par rapport à 2009. Le montant des paiements uniques est supérieur de 20 % à celui de 2009. Les premiers paiements concernant les soutiens spécifiques effectués au titre de l'article 68 du règlement européen s'élèvent à 343 millions. Les soutiens spécifiques liés aux aides non liées à une production s'élèvent à 129 millions : deux tiers pour l'aide à la diversité des assolements, un tiers pour le soutien à l'agriculture biologique. Les premiers versements au titre de l'assurance récolte ne commenceront qu'en 2011.

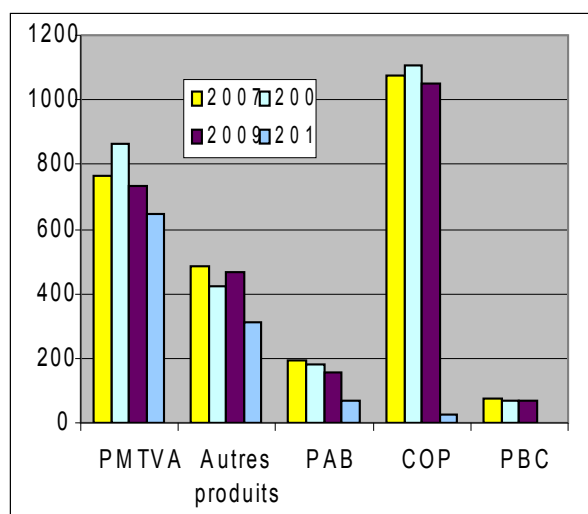
Les soutiens spécifiques liés à une production s'élèvent à 214 millions dont 170 millions pour les désavantages spécifiques : 115 millions pour les ovins et 9 pour les caprins, 41 pour la production de lait de montagne et 4 millions pour l'aide aux veaux sous la mère (Label

rouge et bio). Enfin 37 millions ont été versés au titre de l'aide supplémentaire aux protéagineux et 7 millions pour l'aide à la qualité du blé dur.

... et parallèlement une diminution des aides liées aux produits.

Dans ce contexte, les aides liées aux produits diminuent de 57 % et se situent légèrement au-dessus du milliard d'euros en 2010.

Les aides liées aux produits



Source : MAAPRAT - SAFSL

Le recul est de 62 % pour les aides européennes. Hormis pour les DOM dans lesquels le découplage ne s'applique pas, et pour la part non découplée de la PMTVA, les paiements encore effectués en 2010 le sont au titre de l'ancienne campagne 2009/2010.

Plusieurs aides liées aux produits végétaux se maintiennent encore, notamment les aides à la production de produits transformés à base de fruits et légumes (44 millions), le paiement aux producteurs de fécula de pommes de terre (16 millions) et l'aide à la surface pour les fruits à coques (2 millions). Les paiements de l'aide aux cultures énergétiques chutent de 73 %. Il s'agit des derniers paiements de la campagne 2009/2010 puisque cette aide disparaît avec la campagne 2010/2011. Les aides végétales DOM se maintiennent aux environs de 140 millions.

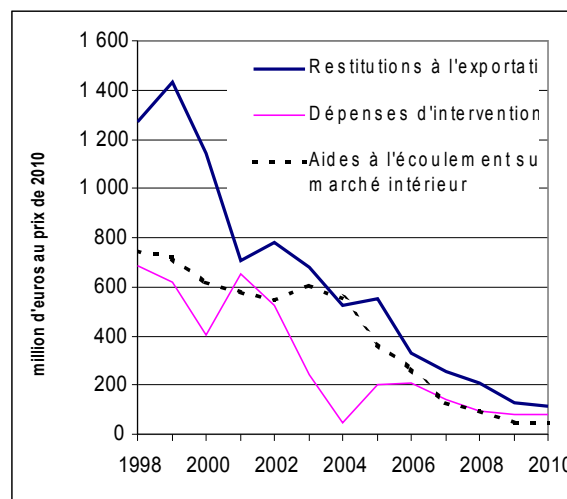
Les aides nationales liées aux produits se replient de 21 % du fait essentiellement de la quasi-disparition des aides accordées aux

éleveurs touchés par la FCO. La part nationale de la PMTVA payée en 2010 est supérieure de 5 % au montant de 2009 en raison du rattrapage de paiements non effectués fin 2009.

Baisse des aides de régulation des marchés

Le taux de diminution des aides de régulation de marchés de 7,4 % en 2010 est inférieur à ceux constatés les années précédentes (- 22 % entre 2008 et 2009). Leur montant se situe juste en dessous de 450 millions. Les restitutions à l'exportation, les dépenses d'intervention et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur se replient essentiellement du fait de l'amélioration conjoncturelle des marchés.

Restitutions, dépenses d'intervention et aides à l'écoulement sur le marché intérieur



Source : MAAPRAT - SAFSL

Les restitutions (111,7 millions) diminuent de plus de 13 % en 2010. La baisse de 40 à 32,5 % du taux de restitution octroyé en juin 2010 peut expliquer la diminution de 5 % du montant des restitutions de volailles, notamment en fin d'année 2010. Avec près de 77 millions, ces dernières représentent plus de 69 % du total des restitutions 2010.

Les restitutions sur les produits laitiers (24,6 millions) augmentent de 87 % mais il s'agit de reliquat 2009 puisque l'amélioration du marché des produits laitiers n'a pas nécessité de nouvelles restitutions depuis leur arrêt fin 2009. Les montants sont en hausse pour les différents produits laitiers. Le montant des restitutions de viandes porcines est très faible, il s'agit de reliquat.

Les restitutions sucre chutent de 73 %, la réforme de l'OCM sucre mettant fin en 2008 aux restitutions.

Les dépenses d'intervention communautaires (77,6 millions) affichent un léger repli de 3 %. Le stockage public de poudre de lait représente 89 % de l'intervention sur les produits laitiers, laquelle s'élève à 29 millions. Le stockage public de beurre et de crème étant fermé (-84 %), l'intervention s'est portée sur le stockage privé qui a plus que doublé (3 millions).

Les interventions sur le secteur vitivinicole (44,8 millions) diminuent de 31 %. La nouvelle OCM vitivinicole entrée en vigueur il y a deux ans ne finance plus le stockage public d'alcool. Les soutiens accordés à la distillation diminuent : les paiements 2010 concernent le solde de la distillation 2008/2009 de 600 000 hl et les deux distillations prévues en 2009/2010 sur les vins blancs à hauteur de 160 000 hl.

Les aides européennes à l'écoulement sur le marché intérieur sont également un peu plus faibles qu'en 2009 (-3,4 %). Les aides à la production de fourrages séchés et à la transformation de chanvre et lin textile diminuent de 2 %. La plupart des autres aides n'ont pas fait l'objet de paiements en 2010, à l'exception de l'aide POSEI pour la transformation du sucre de canne qui se maintient à 5,7 millions. Par contre, la mise en place du programme européen en faveur de la consommation de fruits à l'école a fait l'objet de paiements à hauteur de 0,19 millions.

Les autres soutiens pour la régulation des marchés diminuent de 6,5 %.

Hors apurement, les aides européennes sont de 179 millions (-6,4 %) dont 52 % sont alloués au fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes, lequel progresse de 13 %.

Les versements au titre du Posei représentent 101 millions soit une baisse de 12 %.

La diminution de 25 % des aides à l'industrie sucrière des DOM est imputable au calendrier de paiement de ces aides. En effet, en 2010, contrairement à 2009, seuls les dossiers de la Réunion ont été mis en paiement. Ceux de la Martinique et de la Guadeloupe le seront début 2011. Au contraire, le Régime spécifique d'approvisionnement, qui compense les surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement,

progresse de 8 %, notamment les soutiens consacrés aux produits végétaux.

Hors apurement, les aides nationales (33 millions) diminuent de 6,8 % : pénalités laitières internes à la France (-4 %), conventions MAAP de génétique animale (-6 %) et le plan Corse aux productions animales (-37 %). Toutefois certaines aides sont supérieures à celles de 2009. Il s'agit souvent d'aides de faibles montants, notamment les programmes d'expérimentation sur le lin, les protéagineux et les oléo-protéagineux.

Forte diminution des aides de maîtrise de l'offre due à la fin des paiements au titre du fonds de restructuration de l'industrie du sucre et à l'arrêt des aides au retrait des terres

Seules 17,5 millions d'aides à la diversification ont été versés en 2010 au titre du Fonds de restructuration du sucre. La fin, ou presque, des versements au titre de ce Fonds qui se termine en 2012 fait chuter de 75 % le montant des aides de maîtrise de l'offre qui passent à 95,6 millions.

Les autres aides de maîtrise de l'offre reculent de 43 %. Avec le bilan de santé de la PAC le gel obligatoire disparaît (son application avait été simplement suspendue en 2009). Les aides communautaires versées au secteur vitivinicole pour abandonner des superficies plantées en vigne ou procéder à l'arrachage dans le cadre de la nouvelle organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, reculent de 35 % à 47,3 millions. Le montant des demandes européennes pour ce dispositif dépassant le budget alloué pour la campagne 2009/2010, un taux de réfaction de 50 % a été appliqué à l'ensemble des États membres. L'ensemble des dossiers de la campagne 2009/2010 a été payé en 2010.

L'aide nationale à la cessation d'activité laitière augmente de 15 %.

La montée en puissance de la nouvelle OCM vitivinicole se traduit par une forte progression des aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières font plus que

doubler entre 2009 et 2010. Leur montant est de 214 millions.

Les soutiens européens atteignent le montant record de 173 millions soit une hausse de 183 % portée par deux volets de la nouvelle OCM vitivinicole. Le régime d'arrachage, avec des aides pour la restructuration et la reconversion du vignoble, progresse de 92 % et atteint 95,1 millions. Les aides européennes aux investissements destinées aux entreprises de production et de négoce, du programme national, s'élèvent à 78,1 millions soit près de sept fois le montant de 2009.

Les aides nationales (40,5 millions) progressent de 5 %. Il s'agit souvent de hausse sensible, même si les montants ne sont pas forcément importants : + 75 % pour la rénovation du verger, + 31 % pour la filière céréales, + 25 % pour les aides au renforcement des filières animales et laitières, + 16 % pour les subventions aux investissements en horticulture et + 11 % en fruits et légumes. Par contre, les aides aux entreprises de négoce affectées par la FCO ont quasiment disparu, de même que l'aide aux entreprises exportatrices de porcs touchées par la crise.

Importante hausse des aides en faveur des actions de promotion et de qualité des produits, tant sur le plan européen que national

Les aides pour des actions de promotion et de qualité des produits (121 millions) progressent de 31,6 %.

Après un triplement en 2009, les aides européennes progressent de 62 % en 2010 : elles s'élèvent à 42,8 millions soit près de cinq fois leur niveau de 2008. L'OCM viticulture est encore à l'origine de cette forte croissance. Les aides à ce secteur pour des actions de promotion en direction des marchés des pays tiers (31,5 millions) sont supérieures de 71 % à celles de 2009. Mais les aides allouées pour développer des actions de promotion bénéficient également aux secteurs des fruits et légumes et des produits laitiers, à l'intérieur de l'UE et vers les pays tiers. Pour des raisons de calendrier de paiements, les actions de promotion dans les DOM financées par l'Union européenne sont en progression de 17 %.

Les dépenses nationales progressent de 19,4 % mais ne retrouvent pas pour autant leur niveau de 2008, la politique nationale engagée réduisant peu à peu ce type de soutien. Les subventions de fonctionnement de l'INAO et de l'Agence Bio sont stables alors que celle de la SOPEXA diminue de 5 %. Au contraire, la plupart des autres aides nationales progressent, globalement de près de 50 %. Les aides de promotion à l'international augmentent de 34 % et concernent les fruits et légumes, les vins et les productions animales. Les aides pour la promotion sur le marché national sont également en augmentation, par exemple les aides pour la promotion des vins et du cidre sont multipliées par 6,5, et celles pour les productions animales sont supérieures de 48,6 % à celles de 2009 malgré le recul de ces aides pour les secteurs cunicole et équin qui ne trouvent pas toujours leur propre financement.

Stabilité de l'aide alimentaire européenne et réduction de l'aide alimentaire nationale

L'aide alimentaire (101 millions) est en retrait de 12 % par rapport à 2009.

La stabilité prévaut pour les programmes européens en faveur des personnes les plus démunies (78 millions). Les paiements pour le beurre et le lait écrémé en poudre (51,7 millions) augmentent de 7,1 %, ceux de céréales sont stables alors que pour le sucre blanc ils reculent de 33,5 %.

La réduction de 59 % des aides nationales porte leur montant à 9 millions soit le niveau le plus bas jamais atteint. Les aides à l'achat de produits animaux pour les plus démunis, particulièrement élevées en 2009, se rétractent de 62 % et le programme de distribution de lait aux écoles diminue de 9 %. Bien qu'en hausse de 39 % par rapport à 2009, les aides liées à la coopération technique (0,8 million) sont en baisse de 66% par rapport aux versements effectués en 2007 comme en 2008.

Plus d'un milliard d'aides pour la gestion des aléas de production et les allègements de charges

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges progressent de 55 %. Avec 1,1 milliard en 2010, les paiements effectués pour ces aides

sont pour la première fois plus importants que ceux attribués pour les aides liées aux produits.

Pour permettre aux agriculteurs de faire face à des situations particulièrement défavorables pour la trésorerie de leur exploitation et de leur revenu, l'État a mis en place en octobre 2009 un Plan de soutien aux exploitations agricoles (PSEA) qui comprend plusieurs dispositifs, et notamment : prêts de trésorerie, bonification d'intérêts, allègement de charges financières et sociales et dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs. Par ailleurs des aides continuent à être versées pour répondre à des crises ponctuelles.

Jusqu'à présent ces dépenses de gestion des aléas de production et d'allègement de charges étaient exclusivement financées par l'État. Pourtant, fin 2009, l'Union européenne a mis en place une aide exceptionnelle de 300 millions, dont près d'un sixième a bénéficié à la France, en faveur des producteurs laitiers durement touchés par la crise.

En outre, compte tenu de la crise économique actuelle, l'Union européenne a modifié temporairement le régime des aides d'État afin de permettre le versement de 15 000€ maximum par agriculteur, au lieu des 7 500€ autorisés par les aides de minimis. Ces aides peuvent être octroyées jusqu'à la fin 2010. Le PSEA en bénéficie.

La compensation des exonérations de charges sociales versées à la CCMSA s'élèvent à 507 millions. Elles concernent plusieurs mesures, notamment :

- l'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels ou demandeurs d'emplois : 483 millions. Ces exonérations concernent essentiellement les travailleurs occasionnels du secteur des fruits et légumes ;
- l'embauche en CDI ou la transformation de CDD en CDI par les groupements de main d'œuvre agricole : 7,98 millions ;
- le contrat vendange : 13,62 millions ;
- l'embauche de jeune de moins de 26 ans : 2,1 millions.

En 2010, les paiements au titre du FAC atteignent 201,7 millions. Dans le cadre de l'enveloppe attribuée, le FAC interviendra sous forme de prise en charges d'intérêts sur les échéances des prêts bancaires professionnels à long terme (hors prêts fonciers), d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés et non

bonifiés dans le cadre du PSEA, qu'il s'agisse d'exploitations agricoles (151,3 millions) ou de CUMA (5,1 millions). Plus de 69 000 agriculteurs en ont bénéficié. Le FAC intervient également pour des crises ponctuelles telles que : exploitations fragilisées des secteurs laitier (32,2 millions), fruits et légumes (7,6 millions), porcins (2,5 millions), la tempête Xynthia (2,3 millions) ou les inondations dans le Var.

La prise en charge des intérêts des prêts de trésorerie en vue de la reconstitution du fonds de roulement des exploitations, prévus par le PSEA, s'élève à 75,6 millions. Les établissements de crédits s'engagent à accorder des prêts de trésorerie à un taux maximum de 3 %. L'État verse aux agriculteurs, en une seule fois, une aide représentant 1,5 point d'intérêt (2 points pour les jeunes agriculteurs). Plus de 70 000 agriculteurs en ont bénéficié en 2010.

Le dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs devrait donner lieu à des paiements inconnus à ce jour, d'ici la fin de l'année 2010, dont le montant n'a pas été intégré dans le tableau des concours publics. Ce dispositif concerne les agriculteurs dont la situation financière a été fragilisée par la crise et qui disposent de faibles revenus.

En 2010, l'État augmente de 50 % sa participation au FNGRA (ex FNGCA). Après une année blanche en 2009 en ce qui concerne la contribution de l'État pour les calamités, celle-ci est de 11 millions. S'agissant de l'assurance récolte, l'État y participe à hauteur de 26 millions, soit 5,1 % de plus qu'en 2009.

Les remboursements partiels de TIPP sont de 130 millions soit une hausse de 29 %. Il s'agit de reliquats au titre de la TIPP 2008 et de remboursements au titre de 2009.

Dans les DOM, l'aide à la balance, qui aide les producteurs de cannes à sucre à acheminer leur production du bout de champ à la balance (21 millions), a été complétée en 2010 d'une aide forfaitaire d'adaptation des sociétés sucrières à la réforme de l'OCM de 10 millions et d'aides à l'écoulement du sucre des DOM pour la Réunion et la Guadeloupe à hauteur de 18 millions.

Enfin, dans le cadre du plan de soutien européen au secteur laitier, les producteurs qui ont subi une baisse de prix du lait d'au moins 10 % entre 2008 et 2009 perçoivent une aide ponctuelle versée par l'Union européenne ; elle s'élève à 49,2 millions.

Légère progression des aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux, 413 millions, diminuent de 5 %.

La contribution au service public de l'équarrissage (93,1 millions) recule de 40 % en raison de la réduction du périmètre du marché dans le cadre de la libéralisation du service de l'équarrissage. Ce montant correspond à la fois à la subvention de l'État et au produit de la taxe d'abattage. Les aides versées pour l'élimination des farines animales, 17,5 millions, baissent de 42 %. Toutes les quantités encore en stock fin 2009 ont été détruites.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (302,7 millions) sont supérieures de 22 % à celles de 2009.

Les indemnités d'abattage progressent de 95 %, elles s'élèvent à 81 millions. L'augmentation est prononcée pour les animaux atteints de la tuberculose bovine (+ 38 %) et particulièrement forte pour ceux touchés par la FCO (+ 465 %). Ces dernières atteignent 53 millions. Les autres aides de lutte contre les maladies animales représentent 196 millions soit 10,8 % de plus qu'en 2009. Les soutiens à la lutte contre les maladies des animaux, 181 millions, augmentent de 10,3 % et ceux concernant les risques sanitaires liées aux aliments de 17,3 %.

Les aides destinées à la protection des végétaux (25 millions) sont inférieures de 16,1 % à celles de 2009. Très élevées en 2009, les aides de suivi des risques phytosanitaires diminuent de 13,6 % en 2010. Au contraire, les aides qui avaient chuté en 2009 progressent fortement en 2010 : + 41 % pour le contrôle de la production des végétaux, + 55 % pour la promotion des modes de production.

Augmentation des dépenses de développement rural

Contrairement à la tendance observée depuis 2006, dernière année de l'ancienne programmation, les concours publics au développement rural en 2010 augmentent par rapport à l'année 2009. Ils passent de 1,486 milliard en 2009 à 1,601 milliard en 2010, soit une hausse de 7,7 % avec la montée en régime des dispositifs du plan de développement rural de la période 2007-2013.

Le financement national diminue de 4,8 %

(-39,2 millions) alors que le financement européen augmente de 23,1 % (+154 millions). Cette augmentation est la conséquence du bilan de santé de la PAC (augmentation de la modulation), mais aussi du plan européen de relance économique (abondement du développement rural décidé dans un paquet mi-2009 pour relancer l'économie). L'année 2010 a également connu une montée en puissance du Plan de développement rural dans les DOM avec les premiers paiements sur un certain nombre de mesures.

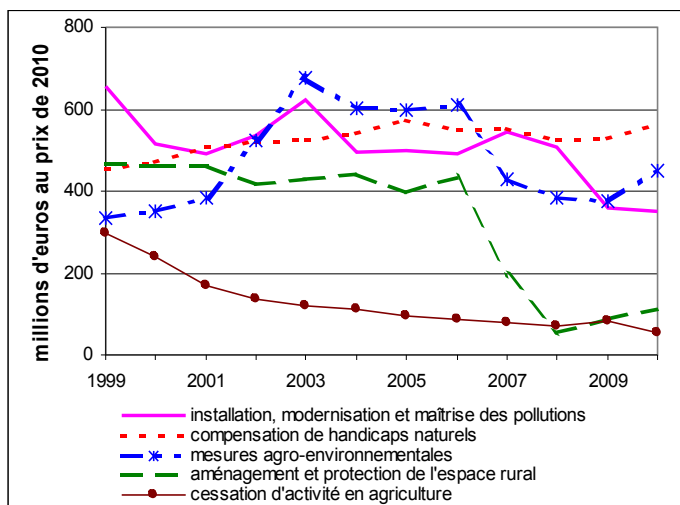
La hausse des concours publics au développement rural est essentiellement due à l'augmentation :

- de la Prime Herbagère Agro Environnementale (PHAE) : +70 millions ;
- des mesures de compensation de handicaps naturels (ICHN) : +40 millions ;
- des mesures agroenvironnementales : +44 millions.

Hors mesures forestières, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer) représentent, en 2010, 86 % de l'ensemble des soutiens publics en faveur du développement rural. Ils augmentent de 13,1 %, passant de 1,223 milliard en 2009 à 1,384 milliard en 2010.

En Corse et dans les DOM, les PDR progressent significativement. Ainsi, les dépenses dans les DOM doublent pour passer de 22,2 millions en 2009 à 44,2 millions en 2010 dont la moitié au bénéfice de la Réunion. Les dépenses du PDRH de la Corse représentent 22,7 millions en 2010 après 18,8 millions en 2009 (+ 19,8 %).

Les principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MAAPRAT – SAFSL

Diminution des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (348,5 millions) diminuent de 2,9 % (-10,3 millions). Le financement national diminue de 2,4 % (-4,9 millions) et le financement communautaire de 3,5 % (-5,4 millions).

Cette baisse est essentiellement due à la crise qui a conduit les exploitants agricoles à réduire ou différer leurs investissements. Elle affecte en particulier :

- la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) qui passe de 96,9 millions en 2009 à 83,6 millions en 2010 (- 13,7 %). La réduction en métropole hors Corse (-14,5 millions) est légèrement atténuée par les hausses constatées en Corse et certains DOM (Martinique et Réunion). Cette baisse des paiements de la DJA en 2010 correspond à la baisse des installations en 2009 due à la crise économique ; en effet, il existe un décalage entre l'installation et le paiement de la DJA qui intervient après vérification de la réalité de cette installation. Il est plutôt attendu une reprise des installations en 2010 après une année 2009 atypique. La DJA a été versée à 5100 exploitants en 2010 (-13 % par rapport à 2009), pour un montant moyen de l'aide de 16 600 euros ;

- le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) qui enregistre une baisse de près de 15 millions (102 millions en 2009 à 86,3 millions en 2010). Le nombre de bénéficiaires en 2010 est d'environ 7 000 contre 9 643 en 2009. Le dispositif, qui vise à la mise aux normes de bâtiments d'élevage, souffre vraisemblablement de la dégradation de la situation économique qui conduit à différer les investissements relativement lourds.

Le Programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA), donne lieu aux derniers paiements : les engagements ont en effet été clôturés au 31/12/2006. Les paiements diminuent de 27 % (-6,3 millions). La subvention s'élève en moyenne à 12 000 euros par exploitation dont 5 700 euros en provenance du budget de l'État.

A l'inverse, les bonifications des prêts d'investissement augmentent de 9,8 % (passant de 96,9 millions en 2009 à 106,4 millions en 2010). Parmi ces bonifications, les prêts de crise pour la restructuration et la consolidation sont presque multipliés par deux (11,3 millions en 2010 contre 5,8 millions en 2009) du fait de la mise en œuvre du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA). De même, les prêts bonifiés à l'installation des jeunes agriculteurs augmentent de 5 % s'élevant à 63,7 millions en 2010, au lieu de 61 millions en 2009. Cela correspond à un décalage des paiements sur des anciens prêts.

Les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques augmentent de 23 % pour atteindre 11,2 millions, notamment du fait de l'aide apportée aux retenues collectives collinaires ou de substitution.

Les soutiens au titre du PVE (Plan Végétal Environnement) connaissent une baisse (- 23 %) pour la première fois depuis 2006, date de la création de ce dispositif en faveur de l'environnement. Le nombre de dossiers a également diminué (-30 %) entre 2009 et 2010 alors que les financements sont globalement plus élevés du fait de l'augmentation de la part apportée par les autres financeurs (Agences de l'Eau et collectivités territoriales).

A l'inverse, les soutiens au titre du plan de performance énergétique (PPE) démarrent avec les paiements en 2010 des premiers dossiers engagés en 2009 dans le cadre du Plan de

relance de l'économie. Le PPE s'inscrit dans la continuité des travaux du Grenelle de l'Environnement et vise à encourager l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et la production d'énergie renouvelable.

Chute des aides pour la cessation des activités en agriculture

Contrairement à l'année 2009 qui avait connu une augmentation inédite des crédits relatifs à la cessation d'activité, l'année 2010 est marquée par une diminution du montant de ces aides : elles passent de 81,9 millions en 2009 à 53,8 millions en 2010, soit une baisse de 34 %.

En effet, l'Indemnité viagère de départ (IVD), qui représente 86 % des concours publics de cet ensemble, a connu une augmentation exceptionnelle en 2009 (+17 millions) du fait de l'abondement des crédits pour résorber le retard de financement chronique de ce dispositif. L'année 2010 marque un retour à la normale (à 46 millions) dans le financement de cette mesure qui concerne encore 120 000 bénéficiaires, et qui ne compte plus de nouveaux entrants depuis 1990.

L'autre dispositif de la cessation d'activité, les préretraites, diminue de 4,1 millions (8,7 millions en 2009 à 4,6 millions en 2010) soit une baisse de 47 %. En effet, la préretraite est maintenue dans les seuls DOM en accord avec les décisions prises dans le cadre de la RGPP, entraînant une baisse du nombre de nouveaux entrants (195 en 2010 contre 298 en 2009) ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 1 550 en 2010 contre 2 612 en 2009.

Augmentation des concours publics pour la compensation des handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (564,5 millions) augmentent de 7,6 % (+40,1 millions).

Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du montant versé pour l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) qui représente la plus grande partie de ces aides (99 %). La progression de ce dispositif, qui concerne au total 75 départements, est due à la revalorisation des

25 premiers hectares qui est portée à 50 % dans l'ensemble des zones défavorisées dans le cadre du bilan de santé de la PAC. Par ailleurs, l'écrêtement à 50 hectares de surface fourragère est supprimé. Enfin, des retards de paiements en 2009 ont occasionné un report sur 2010. Le montant de l'ICHN passe ainsi de 516,8 millions en 2009 à 557,1 millions en 2010 (+7,8 %). Cependant, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif continue de diminuer et s'établit à 89 200 en 2010 contre 93 220 en 2009 pour un montant moyen de l'aide en augmentation de 13 %.

Forte hausse des mesures agro-environnementales

Contrairement à l'année 2009, l'année 2010 voit les concours publics versés au titre des mesures agro-environnementales augmenter. Ils enregistrent ainsi une hausse de 20,1 %, et s'établissent à 447,8 millions en 2010 (+ 74,8 millions par rapport à 2009).

Cette augmentation est la résultante de :

- l'augmentation de la Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) qui voit son taux de co-financement évoluer, puisqu'elle est désormais co-financée à 75 % par le FEADER. (contre 55 % en 2009). Ainsi, les paiements du FEADER augmentent de 69,7 % et s'établissent à 207,3 millions (+85,1 millions). A l'inverse, les paiements nationaux diminuent de 14,5 % (de 99,8 millions en 2009 à 85,3 millions en 2010). Ainsi, le montant total pour la PHAE (292,7 millions) augmente de 31,8 % (+70,7 millions). Le nombre de bénéficiaires de la PHAE a augmenté de 24,5 % et s'élève à 55600 bénéficiaires ;
- la hausse des financements liés à la mesure MAE rotationnelle, mise en place pour les céréaliers dans le cadre du bilan de santé de la PAC (+63 %). Elle atteint 10 millions en 2010 et concerne 6 880 bénéficiaires. Sur cette mesure, 79 millions sont contractualisés sur 5 ans ;
- le développement des nouveaux dispositifs de mesures agro-environnementales (+65,4 % soit +37,5 millions) qui s'établissent à 95 millions en 2010. La forte augmentation du nombre de bénéficiaires (+59 % pour atteindre 16 010 bénéficiaires en 2010) traduit le succès de cette mesure, qui affiche aujourd'hui une avance par rapport aux prévisions de consommation de crédits.

A l'inverse, les anciens dispositifs, tels les Contrats d'agriculture durable (CAD) et les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), arrivent à terme. Les CAD (41,3 millions) diminuent de 49,2 % (-40 millions) tandis que les paiements pour les CTE ne sont plus que de 0,3 million.

Hausse marquée des dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural

Les dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural (113,4 millions) augmentent de 27,7 % en 2010. Cette hausse recouvre des tendances inverses entre les financements nationaux, qui se réduisent de 7 % et s'élèvent à 73,7 millions, et les soutiens européens, qui sont multipliés par 4 pour atteindre 39,8 millions.

Cela correspond à la montée en puissance de l'axe 3 et de Leader, qui reste néanmoins en deçà des prévisions. Les actions sur ces axes du PDRH reposent sur des groupements d'action locaux qui développent progressivement leur activité.

Les mesures en faveur de l'agriculture biologique affichent un doublement de leur montant, et se portent à 23,2 millions en 2010 dans le cadre du Plan de développement rural (d'autres aides à l'agriculture biologique via le FEAGA ont été mises en place dans le cadre du bilan de santé de la PAC). Cet effort vise à atteindre l'objectif du Grenelle de l'environnement de 6 % des surfaces agricoles cultivées en agriculture biologique à l'horizon 2012.

Enfin, les subventions pour les pôles d'excellence rurale augmentent (+2,6 millions pour un total de 32,6 millions).

Augmentation des aides à la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Les concours publics en faveur de la transformation et la commercialisation des produits agricoles sont multipliés par six par rapport à l'année 2009, qui correspondait à leur plus bas niveau depuis 10 ans. Leur montant en 2010 est de 21,5 millions dont les trois quarts sont financés par le FEADER. Cette hausse est due à l'augmentation des investissements dans les industries agroalimentaires (+83 %) pour atteindre un montant de 19,7 millions en 2010.

Sur cette enveloppe, 3,5 millions ont été consacrés à l'évolution de l'outil agro-industriel à la Réunion.

Le FISIAA enregistre également une hausse de 1,4 million pour un montant de 1,7 million en 2010.

Recul des soutiens spécifiques au secteur du cheval

Les financements des activités hippiques sont exclusivement d'origine nationale. Ils représentent, en 2010, 3,2 % de l'ensemble des dépenses pour le développement rural. Suivant la même tendance qu'en 2009, les concours publics pour les activités hippiques diminuent (-7,3 %), passant de 55,6 millions en 2009 à 51,6 millions en 2010. Cependant, dans le cadre du bilan de santé de la PAC, les éleveurs de chevaux ont bénéficié de la revalorisation des DPU pour les surfaces en herbe.

En 2010, les Haras nationaux ont fusionné avec l'École nationale d'Équitation pour créer l'Institut français du cheval et de l'équitation. Cette fusion doit conduire à une diminution des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, l'Institut dispose de ressources propres en complément des subventions pour charge de service public allouées par le Ministère en charge de l'agriculture et celui en charge des sports. Il mobilise également des cofinancements des collectivités territoriales. Il a reçu du Ministère, en 2010, 42,1 millions, soit une diminution de 5,3 % par rapport à 2009.

Par ailleurs, les crédits destinés au financement des aides à la filière menées via les Haras nationaux et les dépenses finançant les actions nationales en faveur du cheval diminuent de 15 % (-1,7 million). Le financement des actions locales de développement de la filière équine augmentent légèrement (+0,03 million pour un montant total de 0,84 million).

Hausse des soutiens au secteur forestier dans le contexte de mise en œuvre du plan tempête Klaus

L'année 2010 est marquée par l'augmentation des soutiens au secteur forestier en relation avec les paiements relatifs au plan tempête

2009. Ainsi, les soutiens au secteur forestier (454,5 millions) augmentent de 5,4 %.

Les mesures forestières du PDRH représentent, en 2010, 62,8 millions, soit 13,8 % de l'ensemble des concours publics en faveur de la forêt : cela représente une diminution de 15 % par rapport à 2009.

Cette baisse est compensée par l'augmentation des mesures hors-PDRH qui augmentent de près de 10 % et passent ainsi de 356,2 millions en 2009 à 391,7 millions en 2010.

Seules les mesures forestières des plans de développement ruraux de la Martinique et de la Réunion n'ont pas encore fait l'objet de paiement. Les paiements au titre du Plan de Développement Rural de la Corse sont en forte hausse (54 648 euros en 2009 à 518 777 euros en 2010).

Après une forte augmentation suite à la tempête Klaus en 2009, les aides en faveur du développement économique de la filière bois enregistrent une baisse de près de 8 % (-8,9 millions). Le montant des financements dans ce domaine reste relativement élevé en comparaison des montants entre 2005 et 2008 témoignant du souhait de développer la filière par le biais de l'aide aux scieries (un tiers des sciages consommés en France est importé), à l'équipement des entreprises et à l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois Construction Ameublement (FCBA).

Les aides en faveur de la gestion du patrimoine forestier public (181,5 millions) diminuent de 5,9 % (-11,4 millions). Le versement compensateur à l'ONF, qui vise à couvrir les dépenses engagées par l'ONF pour la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités territoriales se maintient à 144 millions à hauteur du contrat d'objectif et de moyens État-ONF pour la période 2007-2011. La compensation partielle par l'État de l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles pour le personnel fonctionnaire de l'ONF s'élève à 18,6 millions.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 13,8 millions a été versée pour permettre à l'opérateur d'équilibrer son budget initial pour 2010. Environ 1 million a été consacré au financement d'opérations antérieures d'acquisition de forêt comme le massif de la

Commanderie pour conforter le massif de Fontainebleau.

Les aides en faveur de l'amélioration de la gestion des forêts privées (128,2 millions) augmentent de 52 %. Cette hausse s'explique par la mise en place de mesures de reconstitution de la forêt au profit de propriétaires forestiers dans les trois régions sinistrées par la tempête Klaus (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). Ces mesures ont été financées par un fonds de concours européen d'un montant de 58 millions. Les premiers paiements des charges de bonification des prêts souscrits à la suite de la tempête Klaus ont eu lieu mais restent marginaux (moins d'1 million). Les paiements au titre du plan Chablis 1999 reculent de 40 %. Les autres mesures, principalement en faveur de l'investissement sylvicole, sont quant à elles en augmentation puisqu'elles passent de 17,8 millions à 23,1 millions et s'inscrivent dans le cadre du PDRH.

Les aides en faveur de la prévention des risques se maintiennent à 41,3 millions et correspondent au paiement de subventions aux collectivités pour la défense des forêts contre les incendies ou pour prévenir les risques en montagne et pour le fonctionnement des équipes de forestiers sapeurs. Elles permettent également de financer les missions de protection des forêts contre les risques réalisées par l'ONF.

Les soutiens à l'enseignement et à la recherche sont en légère diminution

En 2010, les concours publics à l'enseignement et à la recherche s'élèvent à 2,33 milliards et diminuent de 0,5 % (-11,9 millions).

Cette diminution fait suite à une augmentation continue depuis 2007 de ces soutiens. Ils représentent 14 % des soutiens publics à l'agriculture hors protection sociale (contre 15 % en 2009) et 34 % des crédits nationaux (contre 36 % en 2009).

Ces financements sont répartis entre les 3 pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation professionnelle (1,52 milliard) et le

pôle recherche (812 millions). Les dépenses du pôle formation continue augmentent de 9,7 % (+2,2 millions) ainsi que celles du pôle enseignement supérieur (+3,1 % soit +7,7 millions) alors que les crédits alloués à l'enseignement technique diminuent de 1,8 % (-23 millions). Les dépenses du pôle recherche sont relativement stables à 811,7 millions.

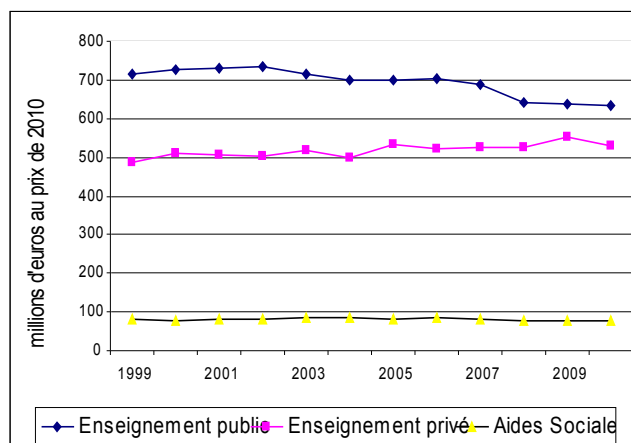
Baisse des crédits consacrés à l'enseignement technique agricole

A la rentrée scolaire 2009-2010, l'enseignement technique agricole a accueilli 170 292 élèves (contre 171 269 en 2009). Les effectifs de l'enseignement public (62 071 élèves) se maintiennent quasiment à leur niveau de 2009 (-0,8 %) ainsi que ceux du privé (-0,4 % pour atteindre un effectif de 108 221 élèves). Pour le public, l'évolution de 2010 confirme la tendance des années antérieures marquée par une décroissance continue des effectifs (-3,5 % depuis 2006). La part de l'enseignement public est de 36 % en 2010 contre 40 % en 1999.

Les crédits globaux à l'enseignement technique agricole (1,241 milliard) diminuent de 1,8 %, du fait de la baisse des crédits de fonctionnement des secteurs privé (-6,4 %) et public (-5,2 %) après une année 2009 atypique. En effet, les crédits de fonctionnement ont connu en 2009 une augmentation pour rattraper un report de charge (entre autre, pour l'enseignement privé sur les établissements de temps plein et de rythme approprié). Enfin, la mise en œuvre du dégel budgétaire sur le programme 143 est intervenue plus tard cette année, et n'a pas pu être intégrée dans les données prévisionnelles.

Les dépenses en personnel sont stables pour l'enseignement technique comme pour l'enseignement privé. Les dépenses salariales dans l'enseignement public (422,3 millions) reculent de 1,4 % alors que les charges de pension (171,2 millions) progressent de 3,8 %.

Les concours publics à l'enseignement technique



Source : MAAPRAT-SAFSL

Les crédits de fonctionnement et d'investissement de l'enseignement public (40,6 millions) concernent principalement la rémunération d'assistants d'éducation. En 2010, le Ministère en charge de l'agriculture finance 1 145 postes d'assistants d'éducation ainsi que le recrutement de 12 assistants chargés d'une mission « éducation santé » et de 70 assistants pour favoriser l'accueil d'élèves handicapés.

Les moyens communs aux deux formes d'enseignement que sont l'organisation et la gestion des examens, l'inspection et le fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole représentent 5,5 millions en 2010 soit 3,8 % de moins qu'en 2009. Le remboursement à la MSA (2,4 millions) des dépenses d'accident du travail des élèves diminue de 32 %, les actions pédagogiques et la formation continue des personnels des lycées diminuent respectivement de 18 % et 42 %.

Après avoir progressé de 5,8 % en 2009, les crédits consacrés à l'enseignement privé diminuent de 4 % pour atteindre 529,31 millions. La prise en charge des salaires des établissements privés représente 193,33 millions et finance 4797 ETP constitués par les personnels contractuels de droit public des établissements d'enseignement agricole privé. La participation de l'État aux dépenses de fonctionnement des établissements de temps plein s'élève en 2010 à 133 millions (-5 % par rapport à 2009) et inclut une subvention versée par élève et par an. Le financement des

dépenses de fonctionnement des établissements du rythme approprié dépend pour sa part du nombre de postes de formateurs et s'élève à 198 millions (-8 %).

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (77,2 millions) sont en légère augmentation (+1,2 %). La dotation pour les bourses (75,3 millions) est supérieure de 2 % à celle de 2009. Les dépenses du fonds social lycéen s'élèvent à 1,9 million (-0,3 million par rapport à 2009).

Le fond social prend également en compte le financement des mesures en faveur de la scolarisation des élèves handicapés en application de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances vis-à-vis de la scolarisation.

Augmentation des soutiens publics à la formation professionnelle

Les soutiens publics à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 24,5 millions. Ils progressent de 9,7 % par rapport à 2009 en prenant en compte le CAS pension et de 19 % hors CAS pension.

Les aides de l'État (15,5 millions) affichent une baisse (-1,5 million) alors que celles de l'Union européenne augmentent de 70 % et s'élèvent à 9 millions, sous l'effet de la mise en œuvre des mesures du PDRH en faveur de la formation professionnelle. En 2010, ces montants représentent 37 % des soutiens globaux à la formation professionnelle contre 24 % en 2009.

Trois actions différenciées sont mises en œuvre. Deux sont financées par le ministère en charge de l'agriculture : l'appui aux centres de formation continue et d'apprentissage en diminution de 6 % (pour atteindre 13,7 millions) et les stages préparatoires à l'installation en recul de 33 % (pour s'élever à 1,4 million) confirmant le repli constaté sur le financement de la DJA au cours des deux dernières années.

Le financement européen concerne uniquement la formation des actifs agricoles.

L'appui aux centres de formation prend en compte le versement aux CFA et CFPPA des charges relatives aux pensions des personnels (9,9 millions) et le financement de diverses actions à savoir le fonctionnement des deux CFA à compétence nationale et l'appui aux actions de portée générale en matière

d'apprentissage (1,6 million), les mesures d'adaptation pédagogique, d'insertion et d'animation et de développement rural (1,8 million) et en dernier lieu les bourses de stage à l'étranger et la coopération internationale (757 000€).

Hausse mesurée des crédits à l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur long agronomique, vétérinaire et du paysage est constitué par un réseau de 19 établissements (12 établissements publics et 7 établissements privés sous contrat avec l'État) qui assurent la formation de plus de 11 000 étudiants.

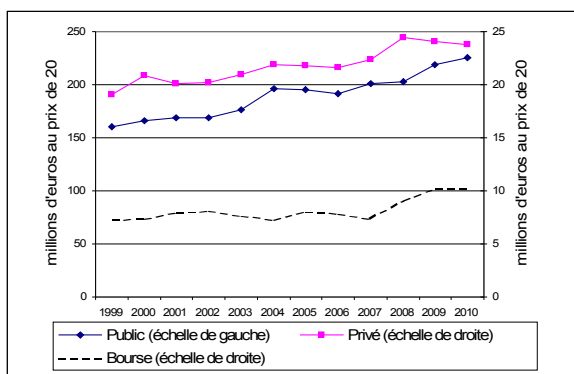
Ces établissements sont aujourd'hui organisés autour de 7 pôles de compétence qui regroupent sur une même zone géographique les activités de formation, de recherche et de développement.

La politique du ministère en charge de l'agriculture en faveur de l'enseignement supérieur s'articule autour de 4 axes :

- adaptation de l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développement des liens entre les deux niveaux d'enseignement (technique et supérieur) ;
- adaptation des cycles de formation aux exigences de l'ouverture sur l'international ;
- mise en œuvre d'une politique contractuelle entre l'État et les établissements publics.

En 2010, les concours publics à l'enseignement supérieur (259,1 millions) augmentent de 3,1 % (+7,7 millions). La variation cumulée sur les trois dernières années représente un soutien supplémentaire de 36,5 millions.

Les concours publics à l'enseignement supérieur



Source : MAAPRAT-SAFSL

Les dépenses salariales et les pensions (168,6 millions) progressent de 4 % : +8 % pour le CAS pensions pour atteindre 51,4 millions et +2 % pour les salaires, qui s'élèvent à 116,8 millions. Les personnels de l'enseignement supérieur agricole public représentent 2621 ETPT en 2010. La hausse des dépenses salariales s'explique par la revalorisation du point fonction publique (+0,73 %) d'une part, et les mesures catégorielles avec l'amélioration des taux de promotion des catégories B et C d'autre part.

Les moyens de fonctionnement et d'équipement pour l'enseignement public (56,5 millions) augmentent de 2,8 %.

Cette augmentation s'explique par le transfert des crédits de fonctionnement de l'ENSBANA sur le programme 142 dans le cadre de la création de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon).

Par ailleurs, des travaux de mise en sécurité, de maintenance des bâtiments et de mise en accessibilité (obligatoires pour les établissements recevant du public) sont financés avec, pour certains, un cofinancement dans le cadre du CPER.

Enfin, le projet immobilier pour remettre à niveau l'école nationale vétérinaire de Maison-Alfort se poursuit. Pour ce faire, 15 millions ont été prévus sur 3 ans (2009-2011).

Pour les établissements sous contrat de l'enseignement privé, la dotation de fonctionnement et d'investissement est stable à 23,8 millions pour la deuxième année consécutive. Cette dotation a permis de financer 75 750 heures d'enseignement.

Les aides en faveur des étudiants représentent 10,2 millions dont 9,4 millions sur critères sociaux et 0,7 million pour les bourses de coopération internationale. Ces soutiens sont stables par rapport à 2009, le nombre de boursiers sur critères sociaux s'étant maintenu à 3000.

Stabilisation des dépenses en faveur de la recherche et de l'appui technique

Après les hausses successives de 2008 (+6,2 %) et de 2009 (+1,5 %), les dépenses pour la recherche, le développement et les

transferts de technologie se stabilisent en 2010 à 811,7 millions.

Les crédits abondés par le ministère en charge de l'agriculture s'élèvent à 100 millions soit 5 % de moins qu'en 2009. Ceux du ministère en charge de la recherche totalisent 711,6 millions et progressent légèrement (+1 %). Au cours des trois dernières années, les soutiens publics à la recherche ont augmenté de 16,4 %, soit une hausse de 36,5 millions par rapport à 2007.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (648 millions) et le CEMAGREF (55 millions). Une enveloppe de 8,5 millions a été versée par ce ministère à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui résulte de la fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).

Le ministère en charge de l'agriculture a financé l'ANSES (59,7 millions), le CEMAGREF (23 millions), l'Inra (2,9 millions) et des centres techniques ACTIA et ACTA (7,2 millions).

Ces contributions sont relativement stables. Les autres interventions de ce ministère concernent, d'une part, des projets de recherche en liaison avec les unités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur ou avec les appels à projet dans le domaine agroalimentaire pour 5,1 millions et, d'autre part, la mise à disposition de personnel à la recherche (2,2 millions soit 21 % de moins qu'en 2009).

Dans ce dispositif de cofinancement des ministères en charge de l'agriculture et de la recherche, les crédits de l'Inra et du CEMAGREF augmentent respectivement de 0,6 % et 2,5 % alors que ceux de l'ANSES diminuent de 5,5 % conformément au contrat d'objectifs et de moyens qui prévoit que l'opérateur accroît sa part d'autofinancement.

Légère hausse des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère (hors programme 143 « Enseignement technique agricole » et programme 142 « Enseignement supérieur et

recherche agricoles »), de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM) mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière s'élèvent à 1,373 milliard. Elles augmentent de 1,9 %, soit une hausse de 26 millions par rapport à 2009.

Les dépenses en personnel et en fonctionnement du ministère (1,14 milliard) enregistrent une hausse de 2,7 %. Les moyens de fonctionnement (185,2 millions) progressent de 1,2 % sous le triple effet du démarrage des opérations du recensement agricole 2010, de la hausse des dépenses d'application informatiques, et de l'effort consenti en matière de politique de rénovation immobilière. Les dépenses de personnel titulaires et de vacances ainsi que les pensions (952,3 millions) augmentent de 1,9 %. Cette hausse est due à l'augmentation des charges de rémunération du personnel (+2,3 %) et des pensions (+5,8 %).

Les moyens en personnel et en fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (236,2 millions) augmentent globalement de 2,6 %. Les dépenses de personnel cumulées de ces trois établissements (156,2 millions) sont stables. Les frais de fonctionnement des trois organismes (80 millions) s'accroissent de 7,5 % avec la plus forte hausse pour l'ASP (+10,2 %). Cette hausse est essentiellement due au fait que les dépenses de fonctionnement de l'ASP incluent des dépenses prévisionnelles d'assistance technique au développement rural qui n'ont été dépensées que partiellement.

Évolution des concours publics à l'agriculture 2009-2010

LES CONCOURS PUBLICS	2009	2010	2010 / 2009	Etat		UE	
				2010	2010 / 2009	2010	2010 / 2009
Agriculture et territoires ruraux	11 962,4	12 340,4	3,2%	2 751,8	14%	9 588,6	0%
Marchés et revenus agricoles	10 042,1	10 325,9	2,8%	1 579,5	27%	8 746,4	-1%
Régulation des marchés	485,0	448,9	-7,4%	203,4	41%	245,5	-28%
Restitutions à l'exportation	129,0	111,7	-13,4%	0,0		111,7	-13%
Dépenses d'intervention	80,1	77,6	-3,1%	0,0		77,6	-3%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	49,1	47,5	-3,4%	0,0		47,5	-3%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	226,8	212,1	-6,5%	203,4	41%	8,7	-89%
Aides liées aux produits	2 453,3	1 050,5	-57,2%	209,3	-21%	841,2	-62%
PMTVA	734,7	644,4	-12,3%	169,4	5%	475,1	-17%
PSBM	0,0	0,0	-89,6%	0,0		0,0	-90%
Prime à l'abattage	152,9	69,0	-54,9%	0,0		69,0	-55%
PBC	67,5	2,4	-96,5%	0,0		2,4	-97%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 051,4	24,0	-97,7%	0,0		24,0	-98%
ADL	0,0	0,0	-100,0%	0,0		0,0	-100%
Autres paiements directs liés aux produits	446,8	310,7	-30,5%	39,9	-61%	270,7	-21%
Maîtrise de l'offre	376,7	95,6	-74,6%	30,8	15%	64,8	-81%
Aide au retrait des terres gel	36,5	0,0	-100,0%	0,0		0,0	-100%
Aide à la cessation d'activité laitière	26,6	30,6	15,2%	30,6	15%	0,0	
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	73,0	47,5	-34,9%	0,2	81%	47,3	-35%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	240,6	17,5	-92,7%	0,0		17,5	-93%
Paiements uniques et article 68	5 737,6	7 237,3	26,1%	0,0		7 237,3	26%
Paiements uniques	5 737,6	6 894,5	20,2%	0,0	0%	6 894,5	
Paiements article 68	0,0	342,8		0,0	0%	342,8	
Organisation et modernisation des filières	99,7	213,8	114,5%	40,5	5%	173,4	183%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	67,0	116,7	74,4%	21,4	26%	95,3	91%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	32,7	97,1	196,7%	19,0	-11%	78,1	588%
Actions de promotion et qualité des produits	91,9	120,9	31,6%	78,1	19%	42,8	62%
Aide alimentaire	114,4	101,1	-11,7%	9,0	-59%	92,1	0%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	683,4	1 057,8	54,8%	1 008,4	48%	49,4	4783%
FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	555,5	748,2	34,7%	748,2	35%	0,0	
Autres mesures	26,8	179,6	570,5%	130,2	405%	49,4	4783%
TIPP et TICGN	101,1	130,0	28,6%	130,0	29%	0,0	
Développement rural	1 486,2	1 601,1	7,7%	781,0	-5%	820,1	23%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	358,8	348,5	-2,9%	198,5	-2%	150,0	-3%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	81,9	53,8	-34,3%	52,2	-34%	1,7	-49%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	524,4	564,5	7,6%	252,0	7%	312,4	8%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	373,0	447,8	20,1%	147,2	-13%	300,7	47%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	88,8	113,4	27,7%	73,7	-7%	39,8	301%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	3,6	21,5	495,4%	5,9	1664%	15,6	376%
Activités hippiques	55,6	51,6	-7,3%	51,6	-7%	0,0	
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	434,1	413,4	-4,8%	391,3	15%	22,1	-76%
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	185,1	110,7	-40,2%	110,7	-40%	0,0	
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	249,0	302,7	21,6%	280,6	80%	22,1	-76%
Forêt	431,4	454,5	5,4%	363,7	-8%	90,8	140%
Développement économique de la filière forêt-bois	112,4	103,5	-7,9%	97,1	-10%	6,4	34%
Gestion du patrimoine forestier public	192,9	181,5	-5,9%	181,5	-6%	0,0	
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	85,2	128,2	50,6%	45,9	-14%	82,3	161%
Prévention des risques et protection de la forêt	40,9	41,3	0,9%	39,2	0%	2,1	35%
Enseignement et recherche	2 347,8	2 335,9	-0,5%	2 326,8	-1%	9,0	64%
Enseignement technique	1 263,7	1 240,7	-1,8%	1 240,6	-2%	0,0	-80%
Apprentissage, formation continue et autres	22,3	24,5	9,7%	15,5	-9%	9,0	70%
Enseignement supérieur	251,4	259,1	3,1%	259,1	3%	0,0	
Recherche, développement et transfert de technologie	810,4	811,7	0,2%	811,7	0%	0,0	
Services généraux	1 347,8	1 373,7	1,9%	1 369,4	2%	4,4	23%
Personnel	1 090,3	1 108,5	1,7%	1 105,7	2%	2,7	92%
Autres frais de fonctionnement	257,4	265,3	3,1%	263,6	3%	1,7	-23%
TOTAL	16 089,4	16 504,6	2,6%	6 811,7	5%	9 692,9	1%

Unité : millions d'euros

Source : MAAPRAT-SAFSL

N.B : Les montants 2009 ont été retraités

Les concours publics à l'agriculture de 1999 à 2010

N,0J9 (en millions d'euros)	1999 exécuté	2000 exécuté	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté
agriculture et territoires ruraux	11 727,0	11 944,3	12 311,1	12 416,3	12 809,9	12 256,1	12 672,5	13 488,9	11 509,8	11 428,8	11 962,4	12 340,4
marchés et revenus agricoles	10 058,2	10 329,8	10 028,0	9 998,6	10 178,7	9 851,6	10 068,7	10 848,1	9 346,7	9 320,7	10 042,1	10 325,9
régulation des marchés	2 914,0	2 330,2	2 016,1	1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 048,6	787,6	624,3	485,0	448,9
aides liées aux produits	6 097,3	7 017,7	6 941,9	7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 453,3	1 050,5
maîtrise de l'offre	590,1	527,9	585,9	570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	376,7	95,6
paiements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 237,3
organisation et modernisation des filières	82,6	100,8	128,9	186,6	150,7	179,7	136,2	180,4	94,5	122,2	99,7	213,8
actions de promotion et qualité des produits	96,6	90,0	119,5	108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	91,9	120,9
aide alimentaire	238,2	130,7	128,2	94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	114,4	101,1
gestion des aléas de production et allègement des charges	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	683,4	1 057,8
développement rural	1 550,4	1 468,5	1 863,6	1 985,7	2 232,0	2 108,9	2 229,3	2 240,4	1 808,3	1 678,5	1 486,2	1 601,1
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	392,6	364,8	366,6	394,4	489,3	377,3	459,3	464,4	524,2	503,0	358,8	348,5
cessation d'activité en agriculture	245,1	200,9	145,7	119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	81,9	53,8
compensation de handicaps naturels	0,0	2,6	424,5	448,5	461,7	489,2	527,5	516,4	535,0	517,6	524,4	564,5
mesures agro-environnementales	275,9	290,9	327,3	457,7	602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	373,0	447,8
aménagement et protection de l'espace rural	384,8	385,4	393,5	362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	52,1	88,8	113,4
transformation et commercialisation des produits agricoles	80,3	81,3	60,0	74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,6	3,6	21,5
activités hippiques	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,6
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	118,3	146,1	419,5	431,9	399,3	295,5	374,5	400,5	354,8	429,6	434,1	413,4
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	110,7
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	8,0	1,6	(0,7)	19,0	37,2	29,7	145,1	207,2	177,6	247,7	249,0	302,7
Forêt	64,5	182,1	223,6	243,6	225,1	231,5	353,5	351,0	376,1	375,0	431,4	454,5
Développement économique de la filière forêt-bois	62,7	179,5	223,5	242,8	223,8	229,7	62,0	29,3	47,2	42,5	112,4	103,5
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	151,1	162,8	165,6	180,4	192,9	181,5
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	2,5	0,1	0,8	1,3	1,4	101,4	106,5	109,9	98,2	85,2	128,2
Prévention des risques et protection de la forêt	1,8	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	39,0	52,4	53,4	53,9	40,9	41,3
Enseignement et recherche	827,7	846,1	849,0	860,8	918,7	932,5	2 029,3	2 187,4	2 246,0	2 286,0	2 347,8	2 335,9
Enseignement technique	130,6	131,5	133,1	140,0	143,3	146,9	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,7	1 240,7
Apprentissage, formation continue et autres	0,0	0,1	0,5	1,0	3,1	2,7	14,4	21,0	20,5	19,7	22,3	24,5
Enseignement supérieur	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	259,1
Recherche, développement et transfert de technologie	543,3	552,6	547,6	548,2	589,9	579,9	601,9	721,7	752,3	798,8	810,4	811,7
Service généraux	1 053,5	1 164,6	1 228,5	1 237,6	1 268,2	1 256,2	1 319,7	1 402,0	1 404,5	1 413,9	1 347,8	1 373,7
Personnel	784,0	864,1	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 090,3	1 108,5
Autres frais de fonctionnement	269,5	300,5	300,1	256,0	263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	257,4	265,3
TOTAL DES CONCOURS	13 672,6	14 137,1	14 612,3	14 758,3	15 221,9	14 676,3	16 375,0	17 429,3	15 536,4	15 503,7	16 089,4	16 504,6

Source : MAAPRAT-SAFSL

Les concours publics à l'agriculture de 1999 à 2010-budget national

;N;0J9 (en millions d'euros)	1999 exécuté	2000 exécuté	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté
agriculture et territoires ruraux	1 800,2	2 276,7	2 709,7	2 532,6	2 589,9	2 260,1	2 313,2	2 401,1	2 146,0	2 118,5	2 404,3	2 751,8
marchés et revenus agricoles	810,9	1 106,4	1 052,1	865,6	915,4	841,8	829,2	1 036,1	873,5	839,9	1 243,2	1 579,5
régulation des marchés	375,1	457,8	256,1	261,6	124,1	164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	144,1	203,4
aides liées aux produits	192,2	273,6	405,2	336,8	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	264,2	209,3
maîtrise de l'offre	15,4	27,8	22,7	16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,7	30,8
paiements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
organisation et modernisation des filières	74,8	100,5	92,2	82,6	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	38,4	40,5
actions de promotion et qualité des produits	88,1	84,1	115,0	105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	65,4	78,1
aide alimentaire	26,0	30,2	53,4	17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	21,9	9,0
gestion des aléas de production et allègement des charges	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	682,4	1 008,4
développement rural	878,9	1 026,1	1 238,1	1 254,3	1 313,0	1 152,8	1 135,2	993,8	943,7	919,2	820,2	781,0
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	336,8	345,9	263,6	244,2	340,0	235,7	288,6	308,3	345,5	305,1	203,5	198,5
cessation d'activité en agriculture	189,4	166,7	122,2	104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	78,6	52,2
compensation de handicaps naturels	0,0	0,0	210,5	228,9	231,2	244,7	264,7	254,7	239,5	233,1	234,7	252,0
mesures agro-environnementales	133,3	143,8	176,9	253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	168,6	147,2
aménagement et protection de l'espace rural	84,9	159,9	266,6	262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	78,9	73,7
transformation et commercialisation des produits agricoles	(37,1)	67,3	52,2	32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,3	5,9
activités hippiques	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,6
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	110,3	144,2	419,5	412,8	361,5	265,5	348,8	371,2	328,9	359,4	340,9	391,3
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	110,7
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	0,0	(0,2)	(0,7)	(0,1)	(0,5)	(0,3)	119,5	177,9	151,7	177,5	155,7	280,6
Forêt	62,7	167,4	178,4	192,1	165,7	168,6	302,9	291,9	309,6	317,2	393,5	363,7
Développement économique de la filière forêt-bois	62,7	169,1	178,4	192,1	165,7	168,6	46,9	26,6	43,6	35,7	107,6	97,1
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	151,1	153,5	157,9	180,4	192,9	181,5
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	68,3	62,9	59,4	61,6	53,6	45,9
Prévention des risques et protection de la forêt	0,0	(1,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	36,6	48,9	48,7	39,4	39,4	39,2
Enseignement et recherche	827,7	846,1	848,6	859,9	915,7	929,8	2 026,6	2 184,4	2 244,4	2 283,5	2 342,3	2 326,8
Enseignement technique	130,6	131,5	133,1	140,0	143,3	146,9	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,5	1 240,6
Apprentissage, formation continue et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,7	18,0	18,9	17,2	17,0	15,5
Enseignement supérieur	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	259,1
Recherche, développement et transfert de technologie	543,3	552,6	547,6	548,2	589,9	579,9	601,9	721,7	752,3	798,8	810,4	811,7
Service généraux	1 046,5	1 153,3	1 228,8	1 233,0	1 258,9	1 253,4	1 317,6	1 399,7	1 401,8	1 411,7	1 344,2	1 369,4
Personnel	782,5	862,8	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 088,9	1 105,7
Autres frais de fonctionnement	264,0	290,5	300,4	251,4	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	255,3	263,6
TOTAL DES CONCOURS	3 737,1	4 443,5	4 965,5	4 817,6	4 930,2	4 611,8	5 960,3	6 277,2	6 101,8	6 131,0	6 484,3	6 811,7

Source : MAAPRAT-SAFSL

Les concours publics à l'agriculture de 1999 à 2010-budget européen

N:0J9 (en millions d'euros)	1999 exécuté	2000 exécuté	2001 exécuté	2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté
agriculture et territoires ruraux	9 926,8	9 667,6	9 601,5	9 883,6	10 220,0	9 996,0	10 359,3	11 087,8	9 363,8	9 310,3	9 558,1	9 588,6
marchés et revenus agricoles	9 247,3	9 223,3	8 975,9	9 133,0	9 263,3	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 473,3	8 480,8	8 798,8	8 746,4
régulation des marchés	2 538,8	1 872,4	1 759,9	1 708,4	1 585,8	1 173,5	1 059,9	830,6	534,5	491,5	340,9	245,5
aides liées aux produits	5 905,1	6 744,1	6 536,7	6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 189,1	841,2
maîtrise de l'offre	574,7	500,0	563,2	553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	350,0	64,8
paiements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 237,3
organisation et modernisation des filières	7,8	0,3	36,7	104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	60,9	60,2	61,2	173,4
actions de promotion et qualité des produits	8,5	5,9	4,5	3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	26,5	42,8
aide alimentaire	212,3	100,5	74,9	77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	92,5	92,1
gestion des aléas de production et allègement des charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	49,4
développement rural	671,6	442,3	625,5	731,4	919,0	956,2	1 094,1	1 246,6	864,7	759,3	666,0	820,1
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	55,9	18,9	103,0	150,1	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	155,3	150,0
cessation d'activité en agriculture	55,7	34,2	23,5	14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	3,3	1,7
compensation de handicaps naturels	0,0	2,6	214,0	219,6	230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	289,8	312,4
mesures agro-environnementales	142,7	147,2	150,4	204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	204,4	300,7
aménagement et protection de l'espace rural	299,9	225,4	126,9	99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,6	9,9	39,8
transformation et commercialisation des produits agricoles	117,4	14,0	7,8	42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,5	3,3	15,6
activités hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	8,0	1,9	0,0	19,1	37,8	30,1	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1
service public de l'équarrissage et élimination des farines animale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	8,0	1,9	0,0	19,1	37,8	30,1	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1
Forêt	1,8	14,7	45,2	51,4	59,4	62,9	50,7	59,1	66,5	57,8	37,9	90,8
Développement économique de la filière forêt-bois	0,0	10,3	45,1	50,7	58,1	61,1	15,2	2,8	3,6	6,8	4,8	6,4
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	7,7	0,0	0,0	0,0
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	2,5	0,1	0,8	1,3	1,4	33,1	43,7	50,5	36,6	31,6	82,3
Prévention des risques et protection de la forêt	1,8	1,9	0,0	0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7	14,5	1,6	2,1
Enseignement et recherche	0,0	0,1	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,5	9,0
Enseignement technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Apprentissage, formation continue et autres	0,0	0,1	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,3	9,0
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service généraux	7,0	11,3	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	2,1	3,6	4,4
Personnel	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	2,7
Autres frais de fonctionnement	5,4	10,0	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,2	1,7
TOTAL DES CONCOURS	9 935,5	9 693,7	9 646,9	9 940,6	10 291,7	10 064,4	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,7	9 605,1	9 692,9

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAPRAT, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAPRAT, dépenses du budget de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAPRAT en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'État

sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction Générale de la Comptabilité Publique¹ (État annuel de "comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence unique de paiement par chaque organisme payeur, puis à partir de 2009, à l'agence de services et de paiement (ASP). A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés en 2007 par le FEAGA et le FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les États membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est

¹ La Direction Générale de la Comptabilité Publique a été supprimée par décret du 3 avril 2008. Elle a été fusionnée avec la Direction Générale des Impôts au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

1. Agriculture et territoires ruraux

11. Marchés et revenus agricoles

111. Régulation des marchés

112. Aides liées aux produits

113. Maîtrise de l'offre

114. Paiements uniques

115. Organisation et modernisation des filières

116. Promotion et qualité des produits

117. Aide alimentaire

118. Gestion des aléas de production et allègement des charges

12. Développement rural

13. Sécurité sanitaire

2. Forêt

3. Enseignement et recherche

4. Services généraux